

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Pauline Frenette, directrice générale par intérim de la susdite municipalité,

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2021-12-252 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2022 comme suit :

Lundi 17 janvier 2022 à 19 h 00
Lundi 14 février 2022 à 19 h 00
Lundi 14 mars 2022 à 19 h 00
Mardi 19 avril 2022 à 19 h 00
Lundi 16 mai 2022 à 19 h 00
Lundi 13 juin 2022 à 19 h 00

Lundi 4 juillet 2022 à 19 h 00
Lundi 29 août 2022 à 19 h 00
Lundi 19 septembre 2022 à 19 h 00
Lundi 17 octobre 2022 à 19 h 00
Lundi 21 novembre 2022 à 19 h 00
Lundi 12 décembre 2022 à 19 h 00

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 16 décembre 2021.



Pauline Frenette
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 16^{ième} jour de décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 16^{ième} jour de décembre 2021



Pauline Frenette
Directrice générale par intérim